

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011 – PROCÈS-VERBAL**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants			
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	E			M. MAZIRE	Y. NEVEU
AUPPEGARD	Jacques DEPRez	P	D. LAPLACE	P			M. MORIN	H. CHAUSSAY
AUZOUVILLE s/Saône	Jacky GUERARD	P					C. TROPARDY	C. GRINDEL
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	P			D. CHEVALIER	C. BESNARD
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	E	J.M. ADAM	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P					L. CHAUVEL	A. LECAVELIER d E
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P			G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE
GONNETOT	Charline FRANÇOIS	P					V. VERNEYRE	J. HENNETIER
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P					G. BLONDEL	C. CANU
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	E	J.C. DALLE	E			S. VASSEUR	P. JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET	E	J. AVENEL	E			R. RIDEL	G. LACHELIER
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	E					B. LEROY	V. GUERILLON
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	E					N. LEMOINE	M. MANTEAU
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P					B. VARIN	B. DAS
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P					F. HENNETIER	E. LHOMME
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	E			R. DESCHAMPT	D. LEDRAIT
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	E	N. LARDANS	C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P					R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P			C. BENOIT	F. GRAVIER
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P			J.F. GRENET	H. DANIEL
RAINREVILLE	Philippe COUVREUR	E					N. ROCHETTE	P D. ROBIN
ROYVILLE	Didier FERON	P					C. CLET	A. NOEL
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P					J.M. RENARD	F. LEVASSEUR
SAINT DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P					M. DEVERRE	J. LEFEBVRE
SAINT MARDS	Jacques FERRAND	P					M. BOUQUET	G. LAVENAIRE
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P					P. GOSSE	F. LIMARE
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P					J. HALBOURG	P. DUFILS
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P					E. LUCE	D. EVRARD
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	P			A. ADAM	JM. BRYEUX
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	E					E. LEFORESTIER	P J. THIFAGNE
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P					J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN

P = Présent E = Excusé

Excusés : Madame AVENEL, Messieurs DEBONNE, BARUBÉ, MEEGENS, DALLE, MARET, FAUVEL G., PASQUIER, CORTÈS, BONNANCY, COUVREUR, NOËL.

Monsieur Jacques THÉLU est désigné secrétaire de séance.

Ajouts à l'ordre du jour :

Il est proposé au conseil communautaire d'ajouter le(s) point(s) suivant(s) à l'ordre du jour :

- Voirie – Groupement de commandes
- Budget général - Décisions modificatives

Approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 13 octobre 2011

COMMUNICATION

Remplacement d'un délégué communautaire suppléant– Commune de Saint Mards

Par délibération en date du 28 octobre 2011, la commune de Saint Mards a fait part du remplacement de M. Lavenaire par M. Dubosc en tant que délégué communautaire suppléant au sein de la Communauté de communes Saône et Vienne.

ZA de Bacqueville en Caux – Points de situation

Les travaux sur la parcelle dite n°7 commenceront au début de l'année prochaine après qu'ERDF ait procédé aux travaux de câblage de la parcelle. Les entreprises ont confirmé leur intention d'acquiescer les parcelles. A la suite de compléments d'informations nécessaires et après le conseil de ce soir, il pourra être procédé à la signature des promesses unilatérales de vente.

Voirie – Groupement de commandes

Dans le cadre de l'exécution du marché et plus particulièrement du lot n°1 – enduits superficiels, il sera procédé aux travaux de voirie au printemps 2012.

Concernant le lot n°2 – enrobé à chaud et reprofilage avec enduits superficiels, les travaux ont été réalisés à la mi novembre.

Radars Pédagogiques

Afin de lutter contre les excès de vitesse et les accidents y découlant, il a été proposé d'acquérir un radar pédagogique et de le mettre à la disposition des communes membres qui sont intéressées. Il a été précisé que cette acquisition pouvait faire l'objet d'une subvention auprès du Département.

Il est proposé de faire un groupement de commandes avec les communes intéressées afin de réaliser une économie d'échelles. Pour cela, il est proposé de faire parvenir en mairie un questionnaire. En fonction des réponses apportées, et lors d'une prochaine réunion de conseil, il sera indiqué la solution retenue afin d'acquérir ces radars.

Par ailleurs, il est demandé qui posera les radars. Il est répondu que les radars devront être posés par la société.

De même, il est souligné qu'il est possible d'obtenir un radar pédagogique auprès de la sécurité départementale dans le cadre d'une enquête sur la sécurité des routes.

Demande de subvention – Ecole de Greuville

L'école organise une classe découverte en Grande Bretagne dans le courant du mois de janvier 2012. La directrice demande une subvention dans le cadre de ce voyage.

Il est approuvé un refus à cette demande de subvention.

Formation envers les élus – CFC

Le centre de formation continue de l'université de Rouen organise les sessions 2011-2012 de formation des élus. Elles consistent en session de 3 heures le samedi matin à Rouen sur des thèmes particuliers. Le coût est de 90€ TTC par session et par personne.

Il est demandé que les élus intéressés par cette formation s'inscrivent auprès de la Communauté de communes Saône et Vienne.

GEST et DIM

L'association œuvrant pour l'organisation d'activités culturelles, sportives, éducatives et dans le soutien à l'intégration auprès d'handicapés atteints de trisomie 21 ou d'autres maladies génétiques rares ou présentant une déficience intellectuelle, sollicite une participation de 10 centimes par habitant de la Communauté de communes.

Il est approuvé un refus à cette demande de subvention.

SPA

Il est précisé que la convention signée avec la SPA de Dieppe portant sur l'accueil des animaux errants est arrivée à son terme. Il a été constaté que la SPA n'accueille désormais les animaux qu'à la condition que ces derniers aient subi une visite préalable auprès d'un vétérinaire.

Il est indiqué qu'une réunion aura lieu entre M. le Président et M. le Président de la SPA de Dieppe.

Plateformes de déchets verts

Il est indiqué par ailleurs que la société PTL a fait part de son souhait de récupérer le terrain se situant à Ouville la Rivière accueillant une des quatre plateformes des déchets verts.

FONCTIONNEMENT DE LA CCSV

Demande de subvention - UACIB

L'union commerciale de Bacqueville en Caux, qui a nommé un nouveau bureau, demande une subvention afin d'acquérir trois banderoles pour informer le public des ses différentes manifestations.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder une subvention de 500€ à l'UACIB**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires**
- **d'inscrire la dépense au budget général 2011**

Fixation du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet

Il appartient au conseil communautaire de la Communauté de communes Saône et Vienne, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à ² temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012 comme suit :**

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative		
Attaché territorial	Attaché	2
Rédacteur territorial	Rédacteur	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif	2
Filière technique		
Technicien	Technicien	1
Adjoint technicien	Adjoint technicien	2
Filière animation		
Animateur territorial	Animateur territorial	1

- **de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours**

Mise à disposition d'agents de service qualifiés dans la restauration – Centre de loisirs sans hébergement - 2012

La Communauté de communes organise tous les ans des centres de loisirs sans hébergement durant les vacances de février, de Pâques et de juillet. Durant ces centres, les enfants ont la possibilité de manger sur place. Ainsi, la Communauté de communes prévoit un service de restauration pour les enfants. Au regard du dernier contrôle vétérinaire et de la nouvelle réglementation, il est nécessaire d'avoir une personne ayant les compétences requises pour assurer la restauration. Pour cela, il est demandé aux collectivités ayant des agents de services qualifiés dans la restauration de les mettre à disposition de la Communauté de communes pendant les périodes où sont ouverts lesdits centres de loisirs.

Ainsi, une convention de mise à disposition devra être signée entre les Communes concernées et la Communauté de communes précisant les modalités de la mise à disposition ainsi que les conditions financières.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le principe de mise à disposition d'agents de service qualifiés dans la restauration durant les périodes d'ouverture de centre de loisirs sans hébergement,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents avec les collectivités ayant acceptées cette mise à disposition,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes subséquents,**
- **d'inscrire les dépenses au budget général 2012.**

Réforme des collectivités territoriales
--

SCDI – Prochaine réunion de la CDCI

La prochaine réunion de la CDCI aura lieu le 19 décembre 2011.

Il est évoqué la problématique des rapprochements des syndicats d'eau. Ainsi est abordée la situation d'une commune qui doit être rattachée à un syndicat d'eau dans le cadre du SDCI. Il est demandé à M. le Président d'évoquer lors de la prochaine réunion de la CDCI, la situation de ladite commune et la position de la Communauté de communes. En effet, bien que cette Commune ne fasse pas encore partie d'un syndicat d'eau, la Communauté de communes a le projet de prendre la compétence SPANC.

S'en suit une discussion sur d'éventuels fusions ou rapprochements de syndicats d'eaux. Il est souligné que le SDCI ne prend pas en compte les périmètres des communautés de communes dans les fusions de syndicats d'eau.

Transfert de pouvoirs de police spéciale du Maire au profit du Président d'EPCI

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de ne pas transférer à compter du 1^{er} décembre 2011, les pouvoirs de police spéciale du maire en matière d'élimination des déchets au profit de Monsieur le Président.

A la date de la réunion du Conseil, toutes les communes membres ont fait part de leur refus à ce transfert.

VOIRIE

Groupement de commandes

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie et notamment du groupement de commandes, il a été constaté la nécessité de préciser davantage les modalités de cette opération. Il est proposé de signer une nouvelle convention de groupement de commandes et de définir les besoins en travaux pour l'année 2012.

Le projet de convention comporte les éléments principaux suivants :

- ✓ *le principe* : il est proposé à l'ensemble des communes de signer la convention de groupement de commandes (ossature du dispositif). Puis chaque année, les communes qui le souhaitent, devront délibérer pour faire part de leur volonté de participer au groupement de commandes pour l'année en cause. Si une commune n'a pas signé la convention, elle ne pourra pas participer au groupement de commandes de l'année en question.
- ✓ *Le coordonnateur* : la Communauté de communes aura en charge de procéder à la consultation et de retenir le titulaire du marché. La CAO de la Communauté de communes sera chargée de désigner le(s) titulaire(s)
- ✓ *Exécution du marché* : Concernant les voiries communales, une fois le(s) titulaire(s) du marché retenu(s), les pièces du marché seront retournées en mairie pour signature et notification. Il est proposé que la Communauté centralise les bons de commandes et les envois afin que l'ensemble des travaux soient faits en même temps, à la condition que les marchés soient notifiés dans des délais raisonnables.
- ✓ *Durée de la convention* : allant de sa date de signature jusqu'à un délai de six mois suivant la date la plus éloignée de renouvellement de l'assemblée délibérante de la collectivité membre du groupement, lors des prochaines élections qui se dérouleront en 2014.

Planning :

- ✓ **Décembre 2011**: envoi par courrier du projet de convention, de délibération portant signature de la convention et des tableaux de recensement. Puis un envoi par mail de ces mêmes documents sera fait,
- ✓ **28 février 2012** : date limite pour retourner à la Communauté de communes la délibération portant signature de la convention de groupement. **Il s'agit d'un délai de rigueur,**
- ✓ **Mars 2012** : lors d'un conseil communautaire, signature de la convention de groupement par les maires ou toute personne habilitée,
- ✓ **31 mars 2012** : date limite de retour des délibérations portant sur la participation au groupement de commandes pour l'année 2012 et des tableaux de recensement accompagnés des pièces complémentaires, des communes ayant signé la convention de groupement de commandes. **Il s'agit d'un délai de rigueur,**
- ✓ **Avril 2012** : lancement de la consultation avec les communes membres qui auront signé la convention de groupement de commandes et qui auront fait part dans une délibération de leurs besoins de travaux pour 2012.

SCOT

Création d'un Système d'Information Géographique – Numérisation du cadastre

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le Syndicat mixte du Pays Dieppois – Terroir de Caux souhaite mettre en place un SIG sur son périmètre. Par ce souhait, il est proposé aux EPCI membres de mettre en place un SIG sur leur territoire, si ce n'est pas encore fait. En effet, par l'intermédiaire des SIG des EPCI, et sous convention, le Syndicat pourra utiliser certaines données cadastrales pour réaliser le SIG du Syndicat et ainsi réaliser le SCoT.

L'élaboration d'un SIG consiste en la numérisation du cadastre du territoire considéré. De ce cadastre numérisé, peuvent s'ajouter des planches correspondant par exemple, aux réseaux, aux voiries, assainissement ou autres.

Cet outil sera une aide à la décision locale mais également pour l'élaboration du SCoT.

La numérisation du cadastre se fera en trois étapes :

- 1 – Convention avec la DGFIP pour obtenir les cadastres non numérisés, pour un suivi global et une validation de la démarche ainsi que de l'outil final. Cette étape est indispensable dans le cadre d'une numérisation du cadastre.
- 2 – Convention avec le SMPDTC pour la mise à disposition des données nécessaires à la mise en place du SIG du Pays.
- 3 – Appel à un prestataire de service extérieur pour numériser les « plans papier » fournis par la DGFIP dans le cadre d'un groupement de commande avec les autres EPCI concernés.

Dans un premier temps, numérisation du cadastre, possibilité de mettre à disposition ce cadastre auprès des communes membres. Dans un 2^{ème} temps, possibilité d'ajouter des planches (exemple voirie, assainissement, réseaux).

Coût de la numérisation du cadastre : environ 12 000€ TTC

Actualisation annuelle des données cadastrales : 1 000€ TTC

Coût de fonctionnement du SIG (mise à disposition du personnel par l'agglo de Dieppe) : 9 300€ (à répartir entre EPCI membres, compris dans la cotisation)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de signer une convention de partenariat entre la Communauté de communes Saône et Vienne et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin de préciser les modalités opérationnelles et fonctionnelles pour obtenir et numériser le cadastre au périmètre de la Communauté de Communes,
- de signer une convention de partenariat entre la Communauté de communes Saône et Vienne et le Syndicat Mixte du Pays Dieppois – Terroir de Caux afin de préciser les modalités de mise à disposition des données cadastrales et autres données nécessaires à la mise en place du SIG du Pays et du SIG communautaire,
- de signer d'éventuelles conventions avec d'autres partenaires afin d'actualiser, alimenter, organiser et financer les données ainsi numérisées,
- de signer un groupement de commandes avec les EPCI membres du Syndicat Mixte du Pays Dieppois – Terroir de Caux afin de retenir un prestataire chargé de la numérisation des cadastres
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents liés à la mise en œuvre d'un système d'informations géographiques,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2012,

Point sur le SCOT

- ✓ Un chargé d'études a été recruté pour le SCoT – Mme Anne-Sophie Pecquet
- ✓ Préparation du budget du Syndicat pour l'année 2012 – Contribution CCSV pour l'année 2012 : **34 148,52€**
- ✓ Planning prévisionnel d'élaboration du SCoT

Etape	Période
Présentation INSEE – Installation du conseil de développement économique – Présentation du porté à connaissance -	Janvier - février 2012
Choix du prestataire pour réaliser le SCoT	Mars - avril 2012
Présentation du prestataire et de la méthode de travail	Mai 2012
Atelier thématique en vue de la réalisation du SCoT	Août 2012 – fin 2013
Communication sur le diagnostic	1 ^{er} trimestre 2014
Reprise des travaux : nouvelles présentations du diagnostic si besoin (suite aux élections)	3 ^{ème} trimestre 2014
Elaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)	4 ^{ème} trimestre 2014
Débat sur le PADD	1 ^{er} trimestre 2015
Elaboration du DOO (document d'orientations et d'objectifs)	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2015
Arrêt du projet	1 ^{er} trimestre 2016
Consultation des personnes publiques associées + enquête publique	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2016
Intégration des avis et approbation du SCoT	4 ^{ème} trimestre 2016

- ✓ Proposition de visite des territoires : sur la base de demi journée en car pour chaque EPCI (thèmes abordés : économie, social, tourisme, environnement,...). Objectif : que l'ensemble des délégués syndicaux ait une bonne connaissance du territoire des autres EPCI.
- ✓ Point sur les documents d'urbanisme : transmettre à chaque commune du territoire du SCoT un questionnaire portant sur l'avancement du document d'urbanisme sur la commune en cause afin d'élaborer le SCoT.
- ✓ Volonté d'avoir un SIG au niveau du territoire du Syndicat pour pouvoir élaborer le SCoT
- ✓ Participation du Syndicat au débat portant sur la ligne Nouvelle Paris Normandie et sur le Grand Paris – Objectif : faire connaître le territoire du syndicat pour que le territoire ne soit pas oublié dans ces deux grands projets.

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE

M. le Président fait part de sa décision de retirer à compter du 1er janvier 2012 la délégation de fonctions de Mme Lebourg en matière d'action économique.

S'en suit une discussion.

Fonds de concours – rénovation de la rue du Chêne à Riolo sise à Luneray

Dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de pompiers de Luneray, la commune a prévu d'aménager la voirie menant audit bâtiment. Il s'agit plus particulièrement de la rue du Chêne à Riolo. La commune doit réaliser, à sa charge restante, des travaux de voirie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder un fonds de concours à la commune de Luneray d'un montant de 101 399,72€**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires**
- **d'inscrire la dépense au budget principal 2011**

ZA de Bacqueville en Caux – Vente des parcelles de terrains

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités se situant sur la commune de Bacqueville en Caux, il doit être procédé à la vente des parcelles de terrains aux entreprises ayant fait une demande d'achat. Par deux délibérations en date du 23 septembre 2010 et du 13 octobre 2011, il a été indiqué les conditions de ventes de parcelles.

Toutefois, il doit être indiqué précisément le numéro cadastral et le prix de vente des parcelles, afin de procéder aux actes notariés.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ **de compléter les délibérations du 23 septembre 2010 et du 13 octobre 2011 quant aux précisions apportées au numéro cadastral et au prix de vente de chacune des parcelles à vendre ;**
- ✓ **de céder les parcelles de terrain se situant sur la zone d'activités de Bacqueville en Caux aux acquéreurs suivants :**
 - la parcelle numéro 2 inscrite sous la référence cadastrale ZK 135 située à Bacqueville en Caux à Monsieur Guy TAPIA membre de la SCI du Colombier – 455 Rue du Colombier – 76730 Auppegard
 - la parcelle numéro 3 inscrite sous la référence cadastrale ZK 136 située à Bacqueville en Caux à Monsieur Julien CORRUBLE, membre de la SCI JDTC – résidant au 4 chemin des Sœurs – Hameau de Pierreville – 76730 Bacqueville en Caux
 - la parcelle numéro 4 inscrite sous la référence cadastrale ZK 137 située à Bacqueville en Caux à Monsieur Michel THIEBAULT membre de la SCI les Charmettes sise 7 route Neuve à Bacqueville en Caux 76730
 - la parcelle numéro 5 inscrite sous la référence cadastrale ZK 138 située à Bacqueville en Caux à Monsieur Stéphane MAHIEU et Mademoiselle Elise DUBOST - résidant 7 rue de l'Eglise à Bertreville Saint Ouen 76590
 - la parcelle numéro 6 inscrite sous la référence cadastrale ZK 131 P située à Bacqueville en Caux à MM. Damien CREPIN et Emmanuel LEBON, membres de la SCI MADA – RD154 – ZI Rocade de Dieppe – 76370 Rouxmesnil Bouteilles
- ✓ **de fixer le prix de vente pour chacune des parcelles de la manière suivante :**

N° parcellaire	Référence cadastrale	Superficie (m ²)	Prix en € HT (5€ HT/m ²)	TVA sur marge en €	Prix en € TTC (TVA sur marge)
2	ZK 135	6 849	34 245,00	5 245,64	39 490,64
3	ZK 136	2 612	13 060,00	2 000,53	15 060,53
4	ZK 137	1 942	9 710,00	1 487,38	11 197,38
5	ZK 138	1 838	9 190,00	1 407,72	10 597,72
6	ZK 131 P	2 818	14 090,00	2 158,30	16 248,30

- ✓ de préciser que les dispositions des délibérations citées ci-dessus et non contraires à la présente sont valides,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes subséquents aux dites ventes,
- ✓ d'inscrire les recettes au Budget annexe ZA de Bacqueville en Caux 2012,

Il est précisé que, dans le cadre de la vente d'une parcelle de terrain de la ZA de Luneray au profit de l'entreprise Neveu, les fouilles archéologiques sont terminées. Il ne reste plus qu'à attendre le rapport de l'INRAP.

Rachat du crédit bail Euroflex – rachat anticipé des crédits

Dans le cadre du crédit bail signé avec l'entreprise Euroflex, il était stipulé au crédit bail que le crédit bailleur avait souscrit des emprunts en vue de la réalisation de ce projet. En retour, l'entreprise versait des loyers correspondant, en partie, aux mensualités de ces dits emprunts.

Dans le cadre du rachat anticipé par l'entreprise Euroflex, la Communauté de communes doit racheter ces emprunts. Le rachat anticipé de ces crédits sera pris en compte dans la cession du crédit bail.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de procéder au rachat anticipé des crédits n° 88385813301, pour sa totalité et n° 88391258601, pour partie, souscrits auprès du Crédit Agricole, de la manière suivante :

<i>N° du crédit</i>	<i>Montant du capital remboursé</i>	<i>Montant des intérêts et des pénalités</i>	<i>Montant total du rachat</i>
88385813301	44 495,47€	2 416,48€	46 911,95€
88391258601	57 108,45€	3 008,78€	60 117,23€
Total	101 603,92€	5 425,26€	107 029,18€

- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires liés à ces rachats anticipés de crédits
- d'inscrire les dépenses au budget annexe Basse Saône 2012.

ZA de Longueil – Rachat du crédit en date du 3 mars 2003 par l'entreprise Euroflex

Le 3 mars 2003, le SIDEE avait souscrit un crédit bail avec l'entreprise Euroflex. Le crédit bail portait sur la location d'un terrain comprenant un bâtiment sur la zone d'activité de Longueil, en vue de son acquisition par l'entreprise à l'échéance dudit crédit. La durée du crédit bail était de 15 ans à compter du 1^{er} mai 2002.

Toutefois, il est prévu que le crédit preneur peut racheter le crédit de manière anticipée à compter de la neuvième année du bail. L'entreprise a fait part de son intention de racheter le crédit dans le délai prescrit.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente suite à la levée d'option dont le prix retenu sera la valeur résiduelle calculée à la date de cession; laquelle valeur résiduelle ne sera pas révisée et sera égale à la différence entre le coût réel de l'ensemble immobilier diminué des subventions attribuées et des sommes remboursées en capital lors du règlement des loyers sur le montant des emprunts contractés par le crédit-bailleur et augmentés des indemnités de remboursements anticipés exigées par la Banque;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente au profit de l'entreprise Euroflex ainsi que tous les actes nécessaires ;
- d'inscrire les recettes au budget annexe Basse Saône 2012.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Construction d'une déchetterie à Gueures – Achat de terrain à Monsieur Guéville

Dans le cadre de la construction de la déchetterie à Gueures, il est prévu la réalisation d'un carrefour. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir 6 m² de la parcelle voisine appartenant à Monsieur Guéville. La valeur estimative du terrain est l'euro symbolique. Ainsi, il n'y a pas lieu de consulter les services de l'Etat pour cette acquisition.

Vu le Code général de la propriété des collectivités territoriales, notamment les articles L.1212-1 à L.1212-7,
 Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.5211-6, L.1311-9 à L.1311-3,
 Vu le Décret n°86-455 du 14 mars 1986 fixant notamment les modalités de consultation des Services des Domaines,
 Vu l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'acheter la propriété immobilière sise à Gueures référencée AH 79 pour l'euro symbolique,
- de charger Monsieur le Président d'authentifier l'acte d'acquisition immobilière,
- de désigner Monsieur Fauvel, Vice-président, pour représenter la Communauté de communes Saône et Vienne lors de la signature de l'acte et ce, conformément à l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents préparatoires nécessaires à la signature de l'acte,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2012.

M. le Président remercie M. Coquatrix dans l'aide apportée afin de faciliter la rencontre avec M. Guéville.

Participation à l'exploitation de la déchetterie de Brametot

Ne disposant pas actuellement d'une déchetterie sur son territoire, la Communauté de communes participe aux frais d'exploitation de la déchetterie de Brametot appartenant à la Communauté de communes Entre Mer et Lin. Au regard des coûts supplémentaires de fonctionnement liés en partie à l'augmentation fluctuante du coût de traitement de certains déchets, il est apparu nécessaire d'augmenter la participation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'augmenter la participation au titre de l'année 2011 de 10 000,00€
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes subséquents

Encombrants

Dans le cadre de la collecte des encombrants sur le territoire communautaire et pour réduire le coût de celle-ci, une proposition de ramassage une fois tous les deux mois a été présentée par l'EPIFAJ. Pour assurer ce service, il est prévu de signer une convention pour l'année 2012.

Il est demandé de bien communiquer sur la nouvelle fréquence de ramassage des encombrants. Il est répondu que le nouveau planning sera indiqué dans le prochain journal communautaire distribué en janvier 2012.

Il est demandé ce qu'il adviendra de cette prestation lorsque la déchetterie sera construite. Une première réflexion est menée. Toutefois, cette question sera étudiée par la commission environnement en temps voulu.

Par ailleurs, il est demandé de procéder au ramassage des encombrants une fois par mois jusqu'à la construction de la nouvelle déchetterie. Il est finalement décidé de maintenir la nouvelle fréquence de ramassage des encombrants, à savoir 1 fois tous les deux mois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de ramassage des encombrants au titre de l'année 2012 pour un montant maximum de 25 704€.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes subséquents

Convention Relais

Afin de permettre à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes Saône et Vienne de déposer leurs vêtements usagés, de nouveaux conteneurs vont être installés prochainement en partenariat avec la société LE RELAIS sur les communes suivantes :

- Brachy
- Quiberville sur Mer
- Saône Saint Just
- Saint Pierre Bénouville
- Thil Manneville

Le nombre de conteneurs est porté à 9, répartis sur 7 points d'apports volontaire sur le territoire, ce qui donne la possibilité à la collectivité de bénéficier de nouvelle subvention auprès de l'organisme ECO TLC.

Il est souligné qu'il est indispensable d'assurer un suivi du bon état des conteneurs afin de constater tout acte de vandalisme sur ceux-ci.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de signer la convention de partenariat avec la société LE RELAIS
- de signer la convention avec l'organisme ECO TLC
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes subséquents

COMMISSION TOURISME – AMENAGEMENT DE L'ESPACE
--

Marché de travaux portant sur la construction de l'office de tourisme à Quiberville sur Mer – Avenant

Dans le cadre de la construction de l'office de tourisme sur la commune de Quiberville sur Mer, il est apparu nécessaire de passer des avenants afin de prendre en compte des prestations supplémentaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter les avenants suivants avec les prestataires désignés ci-dessous :**

N° lot - titulaire	N° avenant	Montant de l'avenant en € HT	% de l'avenant
Lot 9 –Carrelage et faïence - SOLUTION	1	230,25	0,10
Sous total		230,25	0,10
Total cumulé en % des avenants			2,06
Montant total cumulé des avenants en € HT			4 783,99
Montant total initial du marché en € HT			231 479,52
Montant total du marché avec avenant en € HT			236 263,51

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes subséquents audit avenant,**
- **d'inscrire les sommes au budget général 2011.**

Office de tourisme de Quiberville sur Mer, Saône et Vienne – subvention 2012 - avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie à l'office de tourisme durant le 1^{er} trimestre 2012,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'allouer une avance de 10 000 € sur le montant de subvention 2012 qui sera défini lors du vote du budget 2012**
- **de s'engager à inscrire la somme de 10 000 € au budget 2012**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires.**

Subvention aux derniers commerces multiservices – Epicerie/Restaurant de Longueil

Le commerce connu sous le nom de Café des Sport situé à Longueil a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Monsieur Leroy va reprendre le commerce. Ainsi, le commerce s'appellera « Le P'T commerce de Christelle ».

M. Leroy sollicite auprès de la Communauté de communes Saône et Vienne une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux derniers commerces multiservices, afin de financer des travaux de modernisation des locaux de l'épicerie.

Dans le cadre de cette reprise, le commerce regroupera les activités suivantes bar, café, des services de proximité (épicerie, presse, dépôt de pain, gaz, livraison à domicile), des services de restaurations (plats du jour, restauration rapide, pizza).

Les travaux envisagés :

Nature des travaux	Montant des travaux en € HT
Achat d'un four à pizza	4 100,00
Peinture	1 304,20
Matériel destiné à l'activité d'épicerie et de restauration	1 891,30
Acquisition d'une armoire réfrigérée	399,00
Réfection de la terrasse extérieure	7 304,00
Menuiserie	1 742,00
Petits matériels et autres	2 049,50
Total	18 790,00

Montant plancher des travaux éligibles : 10 000,00€

Montant maximum des travaux éligibles : 75 000,00€

Taux de subvention : 30% soit 5 637,00€

Montant maximum de la subvention : 5 000,00€

Montant du chiffre d'affaire : inférieur à 1M €

Montant de la subvention de la Communauté de communes : 5 000,00€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider le dossier de Monsieur Leroy,
- de valider le montant de la subvention s'élevant à 5 000,00€
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ladite subvention
- d'inscrire les dépenses au budget général 2011.

Afin de répondre à des questions sur le maintien de la subvention lorsque le bénéficiaire revend juste après le commerce, il est répondu que la convention de subventionnement prévoit cette possibilité. Ainsi les bénéficiaires doivent maintenir l'activité pendant une certaine durée. En cas de reprise de ce type de commerce, le nouvel acquéreur devra maintenir l'activité pour au moins la durée restante. Si cette durée n'est pas respectée, le bénéficiaire devra rembourser les sommes allouées.

Convention de partage des frais de fonctionnement du technicien de rivière – années 2012/2014

L'agent technique chargé de la rivière de la Vienne exerce également ses fonctions pour l'ASA compétente pour la rivière de la Saône. En fonction du nombre de kilomètres de chacune des deux rivières, il a été réparti la quotité de temps de travail de l'agent entre les deux structures. L'ASA paye l'ensemble des frais de fonctionnement. Par convention, il doit être réparti les frais de fonctionnement de l'agent en fonction de la quotité de travail de l'agent entre les deux structures pour la période 2012/2014.

Par ailleurs, l'ASA a payé la totalité des frais de fonctionnement de l'agent technique des rivières durant les années 2010 et 2011.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de signer une convention, pour la période 2012/2014, portant sur le partage des frais de fonctionnement de l'agent technique des rivières d'un montant annuel de 2 118€ à la charge de la Communauté de communes,
- de rembourser les sommes dues à l'ASA au titre des années 2010 et 2011, soit 2 118€ par année,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous actes subséquents
- d'inscrire les sommes au budget principal 2012.

COMMISSION CULTURE

Crèche halte-garderie « Au Clair de la Lune » - Subvention 2012 - Avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie à la crèche halte-garderie Au Clair de la Lune durant le 1^{er} trimestre 2012,

M. le Président précise que quelques bénévoles lui ont fait part de la gestion de l'association qui était lourde et demandait une implication particulière de leurs parts.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'allouer une avance de 40 000 € sur le montant de la subvention 2012 qui sera défini lors du vote du budget 2012
- d'inscrire la somme de 40 000 € au budget 2012

Ecole de musique Claude Debussy – subvention 2012 - avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie à l'école de musique Claude Debussy durant le 1^{er} trimestre 2012,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'allouer une avance de 10 000 € sur le montant de subvention 2012 qui sera défini lors du vote du budget 2012
- de s'engager à inscrire la somme de 10 000 € au budget 2012

Activités 0-6 ans 2012

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de reconduire l'action en 2012,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2012

Ticket Sport 2011-2012

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de reconduire l'action Ticket sport pendant l'année scolaire 2011-2012,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2012

Ecole de Musique Claude Debussy (EMCD)- subvention

En début d'année 2011, la commission culture a demandé à l'EMCD de développer un projet d'action culturelle d'intervention musicale auprès des écoles du territoire. Dans le cadre de cette réalisation, il a été convenu que l'EMCD bénéficierait d'une subvention de 2 000 €. En septembre 2011, les ateliers ont débuté au sein des groupes scolaires d'Avremesnil et d'Ouille la Rivière. Trois groupes de niveau ont été constitués et chacun aura 10h d'intervention.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la subvention de 2 000 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2011

P'tit Ciné 2012

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de reconduire l'action P'tit Ciné pour l'année 2012,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2012

Bon loisirs 2011

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la liste ci-dessous des bénéficiaires de bons loisirs pour l'année 2011 :

Nom de l'association	Commune	Nombre de bons	Montants
U.S Auppegard	Auppegard	5	75 €
judo club de luneray	luneray	2	30 €
US basse-saône	longueil	1	15 €
club des jeunes danse	luneray	5	75 €
Bacqueville tennis club	Bacqueville	4	60 €
Archers du ronchay	luneray	1	15 €
US Luneray	luneray	5	75 €
TCRL Tennis Club	luneray	6	90 €
asso musical AMCB	Bacqueville	1	15 €
section Théâtre	Luneray	1	15 €
Les écuries de Grâce	St Pierre Bénouville	1	15 €
TOTAL		32	480 €

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2011.

Au regard du faible nombre de bons loisirs délivrés cette année, il est demandé d'informer davantage les communes et les associations.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3-6 ans 2012

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir des accueils de loisirs sans hébergement 3-6 ans en 2012 sur les communes de :
 - o Bacqueville en Caux et de Luneray pendant les vacances scolaires de février, Pâques et le mois de juillet
 - o Ouville la Rivière pendant le mois de juillet
 Les montants des rémunérations restent identiques à ceux de l'année 2011

- de valider le budget prévisionnel pour l'année 2012 : montant total des dépenses prévisionnelles s'élevant à 68 700 € dont une participation prévisionnelle de la collectivité de 46 500 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget général 2012.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – 2011/2013

Dans le cadre des activités petite enfance organisées par la Communauté de Communes Saône et Vienne, un diagnostic est en cours de réalisation afin de permettre la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2013. Le CEJ comprend les actions de la structure multi-accueil, des accueils de loisirs, des mercredis découvertes, aussi pour bénéficier des aides de la CAF de Seine-Maritime, il est nécessaire de renouveler ce contrat. Un premier CEJ avait été signé pour la période 2007-2010.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de renouveler le contrat enfance jeunesse signé avec la Caf en 2007, dont l'échéance était le 31 décembre 2010, par la signature d'un nouveau contrat enfance jeunesse pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes subséquents à ce contrat
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget général 2011.

COMMISSION FINANCES

Budget général – Décision modificative

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les décisions modificatives suivantes :

- compte 2188-2 (Autres immobilisations corporelles - CCSV - Investissement) : - 1 000 €
- compte 2184-2 (Mobilier - CCSV- Investissement) : +1 000 €

Budget général – Décision modificative

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les décisions modificatives suivantes :

- Dépenses - Investissement :

- compte 21318 (Autres bâtiments publics - Investissement) : + 4 724,80 €
- compte 2151 (Installation, matériel - Réseaux de voirie - Investissement) : + 12 605,84 €
- compte 2313 (Immobilisations corporelles - Investissement) : + 46 246,70 €

Total : 63 577.34 €

- Recettes – Investissement :

- compte 2031 (Frais d'études – Investissement) : +57 918,04 €
- compte 2033 (Frais d'insertion – Investissement) : +5 659,30 €

Total : 63 577.34 €

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil :

	Février
Bureau	13
Conseil	23
Lieux	Greuville

Il est précisé qu'une autre date de conseil sera fixée afin de procéder au vote du budget, dès que le trésorier aura transmis le compte de gestion de la collectivité.

Commission intercommunale des impôts directs (CIID) – Composition

Il est rappelé que les communes ont jusqu'au 31 décembre 2011 pour donner une liste de noms susceptibles d'être désignés comme membres titulaires ou suppléants à la CIID.

Appel à projet :

Un délégué souhaite inscrire dans les appels à projet la seule association de tennis de table du territoire. Il lui est rappelé que l'association doit fournir à la Communauté de communes sa demande écrite au même titre que les autres associations, mais que toutefois une attention particulière sera apportée à sa demande.

Personnel de plateformes de déchets verts :

Il est évoqué le fait que lorsque le jour d'ouverture des plateformes de déchets verts est un jour férié, les agents travaillent la veille ou le lendemain du jour férié. Il est évoqué que, dans ce cas précis, certains de ces agents ont un autre travail et doivent prendre un jour de congés auprès de leur autre employeur pour pouvoir travailler sur les plateformes. Il est ainsi évoqué que ce jour de congés pris peut ne pas convenir à l'employeur en raison de l'activité de la structure. Il est demandé que le jour férié durant lequel la plateforme devrait être ouverte doit être également payé à l'agent par la Communauté de communes.

Soirées contes

Dans le cadre des soirées contes qui auront lieu durant l'année 2012, il est demandé si des Communes de la Communauté de communes Saône et Vienne souhaitent accueillir ces manifestations. Les Communes de Bacqueville en Caux, de Brachy, d'Ouille la Rivière et de Saint Pierre Bénouville se proposent.

Il est par ailleurs indiqué que le guide de promotion va être diffusé.

Tour de France 2012

Il est souligné que le Tour de France 2012 passera par la Commune de Quiberville sur Mer. La Commune envisage de réaliser des manifestations lors de cet événement sur son territoire. Il est évoqué que d'autres partenaires pourront s'associer avec la commune pour réaliser ces manifestations.

Marché de Noël de Luneray

Il est précisé que le marché de Noël aura lieu le 17 décembre 2011 à Luneray. Les délégués communautaires sont invités à boire un vin chaud durant cette manifestation.

Vœux du Président

Il est indiqué que M. le Président présentera ses vœux le 20 janvier 2012 à 17h30 à Bacqueville en Caux.

La séance est levée à 19h50.